

Les Activités Enfants du CSE

Avenir
sopra-steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

Le CSE a les moyens de mieux subventionner les activités choisies par les enfants !



Remplacez
"je dois"
par
"je choisis"

Pour l'équipe AVENIR, chaque salarié a droit aux subventions sportives et culturelles par enfant à charge. Il a donc des subventions proportionnelles à ses besoins.

**Le CSE doit favoriser les activités sportives et culturelles choisies par les enfants des salariés (équitation, musique ...).
Des enfants à l'aise c'est des salariés ZEN.**

AVENIR